



Club Français du Braque Allemand

Association agréée par le Ministère de l'Agriculture et affiliée à la Société Centrale Canine

octobre 21

NOTE DE RAPPEL STANDARD MORPHOLOGIQUE DU BRAQUE ALLEMAND

A L'ATTENTION DES PROPRIETAIRES, ELEVEURS, EXPERTS-CONFIRMATEURS ET JUGES DE STANDARD

Depuis plusieurs années des dérives sont observées concernant certains points importants du standard de la race Braque Allemand. Il est apparu nécessaire au Comité de les préciser clairement à nouveau par l'intermédiaire de la commission standard.

Pour mémoire vous pouvez consulter le standard détaillé auprès de la FCI n°119 du 25/04/2001

TAILLE :

Hauteur au garrot : **Mâles : entre 62 et 66 cm**
Femelles : entre 58 et 63 cm

Le qualificatif excellent ne peut être attribué qu'aux sujets dont la taille est comprise dans les limites ci-dessus. Une tolérance de +/- 2 cm est admise mais ne pouvant donner lieu à un qualificatif supérieur au Très Bon. Ils ne peuvent donc pas prétendre au CACS ou CACIB.

Une différence de plus de 2 cm par rapport aux tailles prescrites par le standard est considérée comme un défaut grave. Dans ce cas le sujet présenté est donc non confirmable.

COULEUR DES YEUX :

La couleur idéale est marron foncée ou noire.

Un œil trop clair, type oiseau de proie, jaune-clair est un défaut qui sera pénalisé en fonction de la gravité allant jusqu'au refus de confirmation.

Ex : une couleur un peu moins soutenue peut être tolérée pour les chiens ayant une robe truitée claire mais est à sanctionner sur les sujets unicolores ayant une belle pigmentation (robe marron).

De même l'œil orangé sur les sujets noirs ou truités noirs ne doit pas être accepté. Cela doit donner lieu à un refus de confirmation.

ROBE :

Concernant la couleur du poil outre les couleurs communément rencontrées des marques feu jaunâtres (non envahissantes) sont admises.

Pas de feux admis sur les robes noires.

Dans ce dernier cas la confirmation ne peut être acceptée.

Dans le doute l'ajournement est recommandé